

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 35 (1927)
Heft: 2

Artikel: L'expédition en Savoie de 1834 et le canton de Vaud
Autor: Prechner, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-27804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'EXPÉDITION EN SAVOIE DE 1834 ET LE CANTON DE VAUD¹

La révolution de juillet 1830 avait provoqué en Italie de nombreux soulèvements ; ils furent tous réprimés avec l'aide autrichienne. Mais les menées révolutionnaires ne cessèrent pas dans ce pays car l'idée d'une Italie unie se répandait de plus en plus. Le promoteur de cette idée était Guisepe Mazzini ; il rêvait de fondre la foule des petits Etats italiens en un Etat républicain unique dont le centre serait Rome.

Pour atteindre ce but, Mazzini se fit agitateur ; en 1832 il fonda à Marseille une ligue, « La jeune Italie », et un journal du même nom. Ce journal, une quantité de feuilles volantes et d'appels à la révolte, furent introduits par contrebande dans les petits Etats italiens. Grâce à cette propagande, le mouvement eut de nombreux partisans et, au printemps 1833, Mazzini pouvait arrêter le plan d'un soulèvement national de l'Italie. Il pensait qu'une invasion en Savoie, faite avec le concours des réfugiés italiens qui séjournaient en Suisse, favoriserait ce soulèvement et lui attirerait la sympathie des républicains français. Mais le plan d'insurrection resta sans succès ; en avril 1833 on découvrit dans le Piémont une conspiration de soldats, et le mouvement naissant fut étouffé par des persécutions cruelles.

¹ Le présent article constitue un bref résumé de mon ouvrage sur l'expédition en Savoie de 1834, qui a paru dans la *Revue d'histoire suisse*, 4^{me} livraison, tome IV, 1925. Les passages se rapportant au canton de Vaud sont donnés *in extenso*, tout le reste est très résumé.

En été 1833, une accusation non vérifiée força Mazzini de quitter la France. Il se rendit à Genève. Là, il avait l'intention d'organiser une nouvelle révolte ; cette fois encore il visait la Savoie que les persécutions et répressions en Sardaigne semblaient disposer favorablement à ses fins. Mazzini trouva en Suisse un terrain déjà préparé. Les réfugiés italiens qui séjournaient dans ce pays étaient entrés en relations avec leur patrie et avaient préparé la propagande pour le soulèvement de l'Italie. Mazzini comptait aussi sur le concours des nombreux réfugiés polonais et allemands qui se trouvaient également en Suisse.

Dès son arrivée à Genève, Mazzini s'occupa d'organiser le mouvement. Mais les charges se multipliaient, et bientôt se forma sous sa direction le « Comité d'insurrection ». En outre Mazzini avait un certain nombre de collaborateurs fidèles qui travaillaient dans les différents domaines de l'organisation, tels le général Bianco, Rosales, Melegari, G. Ruffini, Rubini et d'autres encore. On établit d'abord des rapports avec les habitants de Genève ; puis on chercha des partisans dans le reste de la Suisse. Avant tout, on s'efforçait de prendre contact avec les différents groupes radicaux disséminés dans le pays et les nombreux *Carbonari* suisses. Ensuite, on chercha à intéresser à l'entreprise les réfugiés d'autres nations qui avaient des dispositions révolutionnaires. Les Italiens qui s'étaient réfugiés au Tessin après les soulèvements de 1831 et 1832 se rattachèrent naturellement de suite au mouvement. L'alliance avec les réfugiés polonais qui avaient pris part à l'insurrection de Pologne en 1830 fut plus difficile ; ils n'étaient pas précisément adversaires du mouvement, mais les événements qui accompagnèrent l'émigration polonaise en Suisse étaient assez compliqués ; et on ne put donc pas obtenir une alliance

immédiate¹. Ces Polonais étaient des révolutionnaires convaincus et, presque sans exception, des officiers éprouvés ; on espérait en faire les chefs militaires de l'entreprise. En tout cas, leur adhésion était de grande importance et Mazzini se donna beaucoup de peine pour les gagner à sa cause. Après plusieurs mois d'efforts réciproques du comité d'insurrection et de quelques chefs polonais, on se mit d'accord et l'émigration polonaise se rattacha à l'entreprise. Le comité gagna de même l'appui d'un certain nombre d'Allemands.

Au début, plusieurs circonstances furent favorables à l'entreprise, mais bientôt survinrent des difficultés qui entravèrent fortement l'activité des organisateurs. C'étaient : le manque d'argent, l'opposition d'autres partis, le renvoi de mois en mois de l'heure du départ, la divulgation des plans du comité d'insurrection et la résistance des autorités genevoises. Sans qu'il soit possible dans ce résumé d'entrer dans les détails, il faut remarquer que ces difficultés et la lenteur du chef militaire de l'entreprise, le général Ramorino, retardèrent l'expédition de plusieurs mois. Il en résulta que les plans du comité d'insurrection furent connus de tout le monde, et que les deux gouvernements, celui de Genève sur le terrain duquel se faisaient les préparatifs et celui de la Sardaigne contre lequel l'entreprise était projetée, se trouvèrent avertis à temps des événements à venir.

Primitivement, l'invasion en Savoie devait avoir lieu au début d'octobre 1833 ; elle fut renvoyée jusqu'à la fin de novembre, mais en décembre 1833 personne n'avait encore quitté Genève. L'organisation du mouvement était depuis longtemps terminée et l'entretien des hommes n'engendrait

¹ Au sujet de l'émigration des Polonais en Suisse, voir notre article paru dans *Blätter für bernische Geschichte und Altertums-kunde*, décembre 1919, liv. 3 et 4.

que des frais inutiles. La fièvre s'empara des esprits. Enfin, le 31 janvier, le général Ramorino arriva à Genève et à l'unanimité on décida de partir le lendemain.

Examinons maintenant la répercussion de ces événements dans le canton de Vaud. Quoique le comité d'insurrection se fût efforcé de tenir secrets ses préparatifs, ils y furent connus surtout grâce aux journaux. Des soupçons et des bruits sur les événements à venir se répandaient ; ils furent confirmés par la nouvelle annonçant que les Polonais avaient quitté leurs domiciles du canton de Berne vers le milieu de janvier 1834.

La plupart des Polonais établis dans les districts bernois de Porrentruy, Courtelary et Delémont se transportèrent d'abord à Bienne. Là, le conseil d'administration des réfugiés polonais redoubla d'activité et bientôt les Polonais abandonnèrent le canton de Berne pour se rendre au canton de Vaud. Ils quittaient leurs domiciles, isolés ou par groupes, sans demander de passeports et sans aviser les autorités de leur but ou de leurs intentions. Ils marchaient vers le sud et prenaient différents chemins pour arriver au lac Léman et à Genève¹.

Ils rencontraient parfois sur leur chemin la résistance des autorités, mais cela était largement compensé par le bon accueil de la population. Chez les paysans, ils achetaient des provisions et des armes ; mais quand il était impossible de s'approcher d'un village, ils erraient des journées entières dans les forêts voisines. Les Polonais cherchaient toujours à éviter le contact avec les autorités ; ils marchaient de nuit et tâchaient de contourner les postes de police. Beaucoup

¹ Délibérations du Grand Conseil de la République de Berne du 15 mai 1834.

réussirent à atteindre sans difficultés leur lieu de destination ; pour d'autres, ce chemin fut une longue suite d'aventures.

Citons un groupe de Polonais qui, réunis à Morat, tentèrent d'atteindre le lac Léman. Ils se faufilèrent par le canton de Fribourg jusqu'à Châtel-Saint-Denis et de là jusqu'à Vevey. Pour éviter les douaniers, ils passaient par la montagne sur des chemins presque impraticables. « Nous devions, pour éviter les abîmes, escalader des falaises abruptes ; nous avançons péniblement sur des sentiers trop étroits ; chaque buisson, chaque pierre saillante nous servait d'appui. » A Vevey ils furent reçus par des amis suisses et conduits jusqu'à Nyon.

La population faisait son possible pour soulager la fatigue des Polonais et leur aidait à gagner leur lieu de destination. Les habitants indiquaient le chemin aux étrangers et s'offraient comme guides. Dans quelques localités, des réfugiés arrêtés par la police furent délivrés par la population ; ailleurs des habitants les gardaient cachés dans leur maison. Souvent les mesures du gouvernement se heurtaient à la résistance du public ou bien les autorités locales se soumettaient de mauvais gré aux décrets supérieurs. Dans de nombreux cas les milices convoquées ne semblaient pas prendre au sérieux les ordres du gouvernement et se refusaient à employer la violence contre les réfugiés. D'une façon générale ceux-ci furent bien traités et, surtout, les habitants leur offraient une large hospitalité.

A Genève, on savait déjà en octobre que les armuriers du canton de Vaud achetaient des armes et qu'ils avaient reçu de grandes commandes de munition. On avait aussi introduit par contrebande des armes du canton de Berne. Plus tard on commanda à Genève des uniformes, des cocardes, des insignes et on acheta des médicaments. On savait encore qu'à Nyon

avaient été débarquées des caisses qui semblaient contenir des armes, et que les réfugiés de cet endroit recevaient de Lyon des souliers et des habits militaires. La police en savait plus long sur les préparatifs de Genève que les réfugiés ne le pensaient. Mais là encore il semble qu'on ait fermé les yeux.

Au canton de Vaud, on était moins renseigné qu'à Genève. On ignorait que le lieu d'un rassemblement avait été fixé, mais on savait que le général Ramorino avec quelques autres chefs devaient traverser le canton de Vaud. Plus tard, les préfets annoncèrent des achats d'armes, de munitions et de vêtements. Le représentant de la Sardaigne s'efforçait de mettre les autorités vaudoises au courant du mouvement des Polonais.

Lorsque, à la fin du mois de janvier, le gouvernement du canton de Vaud connut les intentions des réfugiés, il voulut éviter d'avoir sur son territoire des foyers du mouvement révolutionnaire et prit des mesures énergiques : des milices furent convoquées, et le commandement en chef confié à un seul homme ; on mit des gardes au bord du lac. Malgré cela les réfugiés, en groupes plus ou moins grands, restèrent sur le territoire vaudois et attendirent les ordres du comité d'insurrection.

Les journaux d'alors abondent en remarques et prédictions sur l'expédition à venir. D'autre part, des correspondances parues dans des revues constituent pour nous une précieuse source de renseignements. L'une d'elles, quoique ornée de fantaisie, nous donne une image approximative des événements : « Déjà les Polonais, dit-elle ¹, étaient arrivés par deux routes sur les bords du lac Léman. Ils n'eurent pas

¹ Correspondance du journal général, 1838.

de difficultés avec les autorités sauf peut-être à Payerne et à Rolle, et avec le commandant des milices, Gély. Ce dernier avait été nommé par le Conseil d'Etat pour garder la frontière sud du canton. La population tendit la main aux réfugiés avec empressement. Le préfet de Rolle qui avait fait saisir et mettre sous garde 11 Polonais, se vit bientôt forcé de les livrer aux patriotes. Toute la population des bords du lac était exaltée ; on vit des ecclésiastiques âgés qui pendant les nuits froides de janvier montraient le chemin à travers les jardins et les vignes à des Polonais poursuivis par la police ; les femmes et les jeunes filles leur apportaient à manger dans les écuries et les granges. Dans deux grands hôtels de Nyon — Fleur de Lys et Trois Rois — 142 Polonais furent cachés pendant quatre jours. Ils occupaient les grandes salles où ils mangeaient et dormaient ; la population de la ville et des environs les entourait, les entretenait et les embrassait. Le citoyen Monnier fit preuve d'une activité extraordinaire ; il était partout, arrangeait tout, faisait le guide, fournissait des véhicules, désignait des places de rassemblement et procurait des vivres. »

Plus bas, cette même correspondance nous renseigne sur les Allemands qui accouraient pour prendre part à l'expédition : « Ils allèrent à Morat où cinq Polonais se joignirent à eux ; leur arrivée à Payerne occasionna un vrai soulèvement. Le préfet fut obligé de convoquer la milice qui leur barra la route ; mais il manquait d'énergie et fut forcé de céder. Semblable chose se passa à Moudon. Le 30 au matin, ils arrivèrent à Lausanne ; ils y furent reçus par des individus inconnus et conduits dans trois endroits différents : à l'Hôtel des Trois Suisses, au Café du Léman à Ouchy, et dans la demeure du général Damas, située sur une colline, en face du château. Un Français, nommé Krafft, transmit l'ordre de se rendre à Saint-Sulpice, situé au bord du lac à

une heure de Lausanne, où l'on devait s'embarquer pour Nyon. Cependant, M. de Saussure, préfet de Lausanne, fit saisir les embarcations, ce qui obligea les réfugiés de continuer leur route à pied. »

(*A suivre.*)

D^r W. PRECHNER.

INSPECTEUR DU BÉTAIL A L'ÉPOQUE BERNOISE

Ordonnance du 29 septembre 1746.

Nous, Bêat Fischer, ancien grand Sautier de la Ville de Berne, Baillif de Moudon,

A Monsieur le Juge de Miéville, comme Châtelain de Villarzel et Granges, amiable salut ; ensuite des ordres que nous avons reçu de l'illustre Chambre de Santé de la Ville de Berne, du 12^{me} de ce mois, nous vous ordonnons de faire choix dans chacun des villages de vos châtelanies d'une personne entre les principaux et plus féable de chaque lieu, et les assermentérés de notre part pour veiller à ce qu'il ne sorte aucune bête malade du village et son district, et quand quelqu'un voudra sortir de son lieu quelque bête saine, il devra se pourvoir d'un certificat de santé auprès de la personne cy dessus préposée puisqu'il est deffendu à toutes sortes de personnes d'acheter ou recevoir aucune bête qu'avec un tel certificat. Et quant aux bêtes à cornes qu'on mènera sur les foires, les propriétaires de rière ce Balliage devront encore faire signer les dits certificats par Nous ou notre secrétaire Baillival gratis ; et affin que chaque personne cy dessus assermentée puisse tant mieux et en conscience expédier les certificats ou attestations, il devra luy même et souvent faire la visite de toutes les bêtes de son village et district, suivant quoy saurés vous conduire ; vous recommandant à la protection Divine. Donné ce 29 7^{bre} 1746.

(Communiqué par M. E. de Miéville de Rossens.)